**Précisions apportées par le groupe de pilotage national impliqué dans l’écriture du diplôme**

**Novembre 2022**

**Pour le bloc 3**

Ce bloc sur le travail en équipe existe dans tous les diplômes du secteur sanitaire (AS, AP) et du secteur social (ME …) : il était donc important de l’afficher dans notre nouveau diplôme, cela permet par ailleurs de faciliter les passerelles. Ce n’est pas un bloc irréaliste mais un bloc en adéquation avec les pratiques professionnelles du secteur où le travail en équipe, la qualité des soins ont une importance primordiale dans le secteur sanitaire et médico-social.

**Des points d’appui pour accompagner les équipes :**

-**Guide ressources page 7** *La notion de travail en équipe pluri professionnelle, fondamentale dans le secteur sanitaire et médico-social a été davantage développée et fait désormais l’objet d’une épreuve à part entière.* La définition de l’épreuve mentionne une évaluation **de tout ou partie des compétences**, nous ne sommes donc pas dans une évaluation exhaustive de toutes les compétences et de tous les indicateurs d’évaluation (cela relèverait du contrôle continu). Le choix du lieu de PFMP et la négociation des activités à confier aux élèves pour cette PFMP revêtent donc une importance capitale afin de s’assurer que la majorité (mais pas forcément toutes) des compétences sera évaluable.  L’évaluation par CCF comprend deux situations d’évaluation ; une en milieu professionnel, une autre au lycée. Toutes les compétences ne sont donc pas à évaluer par le tuteur, il y a dans la définition de l’épreuve un partage des compétences à évaluer en milieu professionnel et en lycée.

Si on regarde ces compétences à évaluer en PFMP et leurs indicateurs d’évaluation, il ne semble pas y avoir de difficultés majeures pour évaluer celles-ci **si la PFMP a été bien négociée en amont.**

*Compétence 3.1*  Il est question dans les indicateurs d’organisation de son travail, d’évaluation de son activité, et d’adaptation de son planning d’activités. Si les élèves sont préparés, ces éléments sont réalisables en PFMP. *Compétences 3.3.5* : idem. De nombreux indicateurs peuvent être évalués : respect des circuits, identification des risques lors de son activité, respect d’un protocole (en PFMP l’élève suit bien les protocoles du service), *Compétence 3.3.6* : les thématiques comme « identification du danger », « analyse des risques professionnels » peuvent être mises en œuvre, si en amont de la PFMP, les élèves ont été formés à cette analyse. Les autres indicateurs (tenue professionnelle, EPI et utilisation des aides techniques) peuvent être évalués partout. *Compétence 3.3.7* : compétence un peu plus délicate à mettre en œuvre (mais pour rappel on évalue tout ou partie des compétences). **Peut-être que pour cette compétence, il pourrait être envisagé un report des points quand la PFMP n’a pas permis de l’évaluer.***Compétence 3.5* : Idem, à négocier en amont pour permettre à l’élève durant sa PFMP d’accueillir (et non encadrer) éventuellement un stagiaire : présentation des locaux, de l’équipe, de l’organigramme du service, montre une technique …

Globalement pour ces compétences à évaluer en milieu professionnel, il n’y pas d’impossibilité majeure pour entrer dans la définition de l’épreuve :

- **si un travail est bien mené en amont avec le tuteur pour expliciter ce qui sera évalué et donc les activités à confier à l’élève permettant de balayer plusieurs compétences ;**- si un travail de préparation avec les élèves a été engagé afin de leur présenter ce qui sera évalué et le cas échéant en leur demandant un travail sur plusieurs de ces aspects,

- la compétence 3.3 précise **« participer »** à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels, le terme « participer » est repris dans un certain nombre de sous-compétences, **ce qui doit être apprécié ainsi : on n’attend pas de l’élève la prise en charge totale de la démarche qualité et de la prévention des risques professionnels**. Certaines compétences en lien avec la qualité existaient d’ailleurs déjà dans l’ancien référentiel.

Pour l’évaluation des compétences prévues en centre de formation, l’équipe pédagogique aura préparé en amont la classe pour la rédaction du dossier : si un cahier des charges est fourni par les enseignants sur ce qu’il convient de repérer et fournir en prenant appui sur la PFMP, toutes les compétences pourront être évaluées.

**Sur les enseignants**

Il n’y a pas eu « volonté » de faire disparaitre les professeurs de biotechnologies. La création ou rénovation d’un diplôme ne prend jamais appui sur les « étiquettes » des enseignants.
Le groupe de travail est bien parti d’enquêtes et d’entretiens pour mettre en exergue les compétences nécessaires, pour ce niveau d’emploi et de diplômes, pour travailler dans le secteur sanitaire et/ou médico-social. Les compétences et activités retenues sont donc la conséquence de l’analyse de ce recueil avec un diplôme rénové davantage **axés** sur l’accompagnement, le soin. De fait, certaines activités (la préparation des repas par exemple) ont disparu car ne relevant pas d’un niveau 4 et par ailleurs de moins en moins utilisées dans le secteur (distribution de repas à domicile, cuisine centrale pour les crèches …). Les volumes horaires ont alors été calculés au regard des savoirs associés retenus.

**Difficulté de voir la place de l’accompagnement à domicile des usagers**

La disparition des options a été décidée suite aux enquêtes et entretiens. Si l’option domicile en tant que telle n’est plus affichée, pour autant certaines compétences (sur la toilette, la mobilisation …) sont transférables d’un milieu à l’autre. Il y a toujours dans le référentiel des notions sur le domicile : services et aides permettant le maintien à domicile, la méthodologie de l’intervention à domicile, les aidants… On peut projeter les élèves dans les deux secteurs par les contextes professionnels et situations professionnelles, l’aménagement des plateaux techniques (une partie sera aménagée en ressemblant le plus possible à un domicile), utiliser la pédagogie par la simulation et prendre appui sur les PFMP qui peuvent aussi être réalisées dans le contexte du domicile.

**Identification des blocs par les élèves**
Ce n’est pas inhérent à ce diplôme, puisque tous les diplômes sont désormais structurés ainsi. Au niveau baccalauréat professionnel, les élèves doivent être en mesure d’entrer aisément dans cette structure. Une présentation et un classement (non plus par entrée SA comme biologie, SMS … mais par bloc) suggérés par les équipes pédagogiques peuvent contribuer à cette appropriation des blocs. Pour les SA répartis dans les différents blocs : la structuration par bloc impose une répartition des compétences et des SA liés. Les définitions des épreuves (une épreuve=un bloc) sont donc axées pour chaque bloc et pour l’évaluation sur les compétences et SA du bloc : il n’est évalué que les compétences et SA du bloc. Cela ne signifie pas sur un plan pédagogique, une séparation hermétique des blocs. Il est évident que certains savoirs, inscrits dans le bloc 3, pourront être mobilisés dans d’autres blocs, mais ils ne seront évalués que dans l’épreuve liée au bloc 3.

**Volet social du bac**

Dans le Bac pro ASSP créé en 2011, il n’y avait pas de « volet social » clairement identifié. Il y avait des compétences sur le projet d’animation. En raison de la création du baccalauréat AEPA, il n’y avait pas de raison de conserver cet aspect. De plus, le bac ASSP a été renforcé sur l’accompagnement et le soin.